

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
PERRAY-VAUCLUSE**

**DOSSIER D'INSCRIPTION
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

ETUDIANTS DE 2^{ème} et 3^{ème} année

GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences
Institut de Formation en Soins Infirmiers Perray - Vaucluse

BP 13

91360 EPINAY SUR ORGE

☎ 01.69.25.43.16

secretariat-ifs@ghu-paris.fr

<https://www.ghu-paris.fr/fr/institut-de-formation-en-soins-infirmiers-du-perray>

**Vous devez retourner à l'IFSI par voie postale le dossier d'inscription avant le 17 juillet 2020
Tout dossier administratif retourné après le 17 juillet 2020 invalidera votre inscription
définitive à l'IFSI**

Documents à fournir :

	<p>A) IFSI</p> <p>1) La copie de la carte nationale d'identité /de la carte de séjour (si elle n'est plus en cours de validité)</p> <p>2) Un chèque de *172 € à l'ordre de RAR GHU PERRAY correspondant aux frais d'inscription <u>obligatoires</u> (*sous réserve de modification en fonction de la parution de l'arrêté ministériel) En cas de désistement après l'inscription définitive le montant des droits reste acquis à l'IFSI. Aucun remboursement ne sera possible quel qu'en soit le motif. Tout chèque non signé ou manquant au dossier invalidera l'inscription définitive à l'IFSI</p> <p>3) La copie de l'attestation d'immatriculation à la Sécurité Sociale sur laquelle est mentionné le propre numéro de Sécurité Sociale du candidat (pour l'année universitaire 2020-2021)</p> <p>4) Un justificatif de Responsabilité Civile Personnelle et Professionnelle</p> <p>5) Un certificat médical d'aptitude ainsi qu'un certificat des vaccinations exigées en formation. <u>Cette fiche médicale de vaccinations</u> est à remettre à l'IFSI sous enveloppe. La mise à jour du certificat médical de vaccination conditionnera le départ en stage</p> <p>6) Le récépissé du traitement informatisé des données (Annexe I)</p> <p>B) UNIVERSITÉ</p> <p>1) L'attestation de cotisation à la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) L'acquittement de cette cotisation d'un montant de 92€ est obligatoire avant l'inscription administrative à l'université Paris-Saclay et se fait via le site www.étudiants.gouv.fr</p> <p>2) Concernant les frais d'inscription à l'université Paris Saclay, suivre la procédure via le lien : http://www.medecine.u-psud.fr/fr/formations/inscriptions.html</p>
<p>A compter du 07/09/2020</p>	<p>Demande de bourse : Si le candidat pense pouvoir prétendre à une demande de bourse d'études, il doit se connecter sur le site www.iledefrance.fr/fss à partir du 07 septembre 2020</p>



GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences
Institut de Formation en Soins Infirmiers Perray - Vaucluse
BP 13
91360 EPINAY SUR ORGE

Rentrée septembre 2020

Vous devez fournir 1 certificat médical délivré par votre médecin traitant attestant votre aptitude à suivre la formation et stipulant la mise à jour de vos vaccinations pour l'année 2020/2021

Les dispositions règlementaires ont été récemment modifiées. A compter du 1er avril 2019, l'obligation d'une vaccination par le BCG est suspendue pour les personnes qui sont inscrites dans les établissements préparant au métier d'infirmier.

Toutefois, le médecin de santé au travail du lieu de stage apprécie l'exposition au risque de tuberculose.

Une IDR sera pratiquée que s'il y a risque et pas de vaccination antérieure.

Une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG sera proposée au cas par cas aux étudiants possiblement exposés de façon répétée au risque tuberculeux dans le cadre de leurs stages, non antérieurement vaccinés et ayant un test immunologique de référence négatif

La mise à jour du certificat médical de vaccination conditionnera le départ en stage



Annexe I

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Déclare avoir pris connaissance que les informations recueillies dans mon dossier d'inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Perray-Vaucluse (Epinay-sur-Orge), font l'objet d'un traitement informatisé dans un cadre strictement professionnel.

Conformément à la réglementation européenne en date du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'IFSI de Perray-Vaucluse – 91360 EPINAY-SUR-ORGE.

Fait à

Le/..../....

Nom :
Prénom :
Adresse complète :

Inscrire votre nom, prénom et adresse complète dans le cadre ci-dessus pour le retour de l'attestation de réception

ATTESTATION DE RÉCEPTION

Votre dossier d'inscription administrative pour la rentrée de septembre 2020 à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers a bien été réceptionné le

Complet

Incomplet

Merci de fournir les pièces suivantes **avant le 17 juillet 2020 minuit** cachet de la poste faisant foi.

- Copie recto-verso lisible d'une pièce d'identité (si elle n'est plus en cours de validité)
- Chèque bancaire ou postal pour paiement des frais d'inscription **de 172 € à l'ordre du « RAR GHU PERRY »**.
- Copie de votre attestation d'immatriculation à la Sécurité Sociale pour l'année universitaire 2020-2021
- Justificatif de Responsabilité Civile Personnelle,
- Justificatif de Responsabilité Civile Professionnelle,
- Certificat médical + certificat de vaccinations
- Récépissé du traitement informatisé des données (**Annexe I**)
- Attestation de cotisation à la CVEC obligatoire
- Autres :

Le

Signature et cachet de l'IFSI

Nom :
Prénom :
Adresse complète :

Inscrire votre nom, prénom et adresse complète dans le cadre ci-dessus pour le retour de l'attestation de réception

ATTESTATION DE RÉCEPTION

Votre dossier d'inscription administrative pour la rentrée de septembre 2020 à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers a bien été réceptionné le

Complet

Incomplet

Merci de fournir les pièces suivantes **avant le 17 juillet 2020 minuit** cachet de la poste faisant foi.

- Copie recto-verso lisible d'une pièce d'identité (si elle n'est plus en cours de validité)
- Chèque bancaire ou postal pour paiement des frais d'inscription **de 172 € à l'ordre du « RAR GHU PERRY »**.
- Copie de votre attestation d'immatriculation à la Sécurité Sociale pour l'année universitaire 2020-2021
- Justificatif de Responsabilité Civile Personnelle,
- Justificatif de Responsabilité Civile Professionnelle,
- Certificat médical + certificat de vaccinations
- Récépissé du traitement informatisé des données (**Annexe I**)
- Attestation de cotisation à la CVEC obligatoire
- Autres :

Le

Signature et cachet de l'IFSI